

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-218904647-20240315-2024_26-DE

S'LO

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme AUTRET (pouvoir à M. LOISEAU), M. BOULLEAUX.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Adhésion à un groupement
de commandes avec la ville
de Sens**

Depuis 2021 et dans un objectif de meilleure gestion des deniers publics par la réalisation d'économies d'échelle, la commune de Villeneuve sur Yonne est adhérente à un groupement de commande piloté par la Ville de Sens concernant l'achat des fournitures de bureau, scolaires et du papier.

Ce groupement a pour objet de coordonner la passation et le suivi de l'accord-cadre (marché à bons de commande), lequel sera prochainement échu. Il convient donc de décider du renouvellement de ce dispositif selon les caractéristiques suivantes :

- La convention s'achèvera à l'échéance des marchés concernés
- La ville de Sens sera le coordonnateur du groupement et sera chargée d'organiser les procédures de mise en concurrence et leur suivi, de signer les marchés et de les notifier, de signer les avenants éventuels et de les notifier.
- Chaque entité sera chargée d'exécuter la part du marché qui lui incombe.
- La commune de Villeneuve sur Yonne est représentée au sein de la commission d'appel d'offres spécialement composée pour les groupements de commande

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande avec la Ville de Sens relative aux fournitures de bureau, scolaires et de papier et tout autre document s'y rapportant

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

